

Une hausse des atteintes aux biens et des infractions économiques et une stagnation des atteintes volontaires à l'intégrité physique

	AAB						Escroqueries et infractions économiques et financières	AVIP			
			Dont cambriolages		Dont vols liés aux véhicules à moteur					Dont violences à dépositaires de l'autorité publique	
		TOTAL élucidations		TOTAL élucidations		TOTAL élucidations			TOTAL élucidations		TOTAL élucidations
Détail 2023	16 613	13,56 %	3601	8,35 %	3256	12,71 %	4675	6676	66,19 %	299	85,28 %
	GN : 11470	GN : 14,7 %	GN: 2830	GN : 7,99 %	GN :2960	GN :13,37 %	GN : 3212	GN : 3966	GN : 74,4%	GN : 128	GN: 90,6%
	PN : 5143	PN : 11%	PN : 771	PN : 9,2%	PN : 296	PN : 6%	PN : 1463	PN : 2710	PN : 54,2%	PN : 171	PN : 81,2%
Comparaison 2023/2022	+6,68 %	-0,64 %	+3,03 %	-1,15 %	+16,24 %	-0,01 %	+9,40 %	+0,54 %	-0,81 %	+4,18 %	+5,48 %
	GN :+9,4%	GN : -0,9 %	GN : +9,7 %	GN :-2,64%	GN :+16%	GN : 24,5 %	GN : +6,6 %	GN :+7,4 %	GN : -1,2 %	GN :+14,29 %	GN : +9,3 %
	PN: +1,42 %	PN : -0,52 %	PN : -15,83 %	PN : + 2,5 %	PN :17,9%	PN :-51,35 %	PN : +16,95 %	PN : -7,82 %	PN :-11,35 %	PN : -1,72 %	PN : +1,46 %

L'année 2023 s'inscrit, peu ou prou, sur la tendance observée en 2022.

Les atteintes aux biens (AAB) enregistrent une hausse de + 6,68 % par rapport à l'année précédente, en raison notamment d'une augmentation des cambriolages, majoritairement à l'endroit des habitations principales ou des résidences secondaires situées en agglomération urbaine hors zone police et dans les communes de la frange littorale (+9,7 % en ZGN contre -15,8 % en zone police).

Le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières continue de progresser (+9,40 % dans le Morbihan par rapport à 2022), confortant ainsi l'idée qu'une partie de la délinquance s'est tournée durablement vers les moyens « cyber » depuis la pandémie.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le plan départemental enregistrent, pour la première fois depuis 2017, une tendance stagnante (+0,54%). Ce résultat est toutefois contrasté selon que l'on soit en zone Police (-7,82%) ou en zone Gendarmerie (+7,4%).

Les chiffres relatifs aux violences intrafamiliales en 2023 connaissent enfin un plateau

	NOMBRE TOTAL DE VICTIMES		Part en zone gendarmerie		Part en zone police	
		Dont violences conjugales		Dont violences conjugales		Dont violences conjugales
2023	2480	1578 (63,6%)	1663	964 (57,9%)	817	614 (75,1%)
	H : 26,2 % F : 73,8 %	H : 14,9 % F : 84,1 %	H : 28 % F : 72 %	H : 17 % F : 83 %	H : 24 % F : 76 %	H : 15 % F : 85 %
2022	2550	1576 (61,8%)	1672	946 (56,5%)	878	630 (71,7%)
	H : 23,48 % F : 76,52 %	H : 12,75 % F : 87,25 %	H : 25 % F : 75 %	H : 13 % F : 87 %	H : 20,6 % F : 79,4 %	H : 12,4 % F : 87,6 %
Comparaison 2023/2022 (nombre)	-2,74 % (-70 victimes)	+0,1 % (+ 2 victimes suppl)	-0,53 % (-9 victimes)	+ 1,90 % (+18 victimes)	-6,94% (-61 victimes)	-2,53% (-16 victimes)

Sur l'année 2023, **2 480 victimes de VIF** (1 663 pour le GGD et 817 pour la PN) ont été recensées contre 2 550 en 2022. **Cela représente une diminution de 2,74 % sur un an** (-70 victimes).

Sur l'ensemble des VIF, la part des violences conjugales ne varie pas (environ 60%). 87 % des victimes sont des femmes.

Cette diminution est certes modérée mais encourageante. Il est raisonnable d'espérer que le stock des affaires qui ont été révélées dans le sillage du mouvement de libération de la parole à l'œuvre depuis 2018 se tarit.

Par ailleurs, l'investissement de l'État et de ses partenaires dans la prise en charge des victimes demeure une priorité :

- **Quatre intervenantes sociales en commissariats et brigades de gendarmerie (ISCG)** accueillent, accompagnent et orientent les victimes.
- Au sein de la gendarmerie et de la police, **la prise de plainte des victimes « hors les murs »** est possible depuis novembre 2021 dans le Morbihan : prise de plainte en mobilité au sein d'établissements hospitaliers (UMJ - APMJ – service des urgences), d'établissements scolaires, de mairies, de structures spécialisées d'accueil de personnes handicapées ou au domicile de plaignants. Plus de 500 plaintes ont été recueillies en mobilité cette année par les gendarmes et les policiers.
- **La formation des personnels** a également contribué à une meilleure prise en charge des victimes : 100 % des effectifs de police et de gendarmerie affectés à des fonctions d'accueil et de contact quotidien avec la population ont été formés.
- Enfin, une attention particulière est apportée sur la **mise en sécurité de la victime**. Alors qu'en 2019 le département comptait seulement 6 places dédiées aux victimes en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), il en existe aujourd'hui 87 grâce à l'aide publique accordée à la Sauvegarde 56 et à l'AMISEP dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales.

Stabilité constatée des infractions en matière de stupéfiants

	LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE				Infractions à la législation sur les stupéfiants <i>Faits Constatés</i> <i>Faits Éluclidés</i>	Nombre d'AFD stups
	Nombre de gardés à vue	Nombre de mis en cause déferés	Qté en KG (et typologie) de stupéfiants saisis (PN + GGD)	Avoirs saisis		
Détail 2023	357	304	Résine de cannabis : 98,87 kg Herbe de cannabis : 13,85 hg Cocaïne : 13,4 kg Héroïne : 11,4 kg = 137,52 kg au total Plants de cannabis : 550 Ecstasy (unités) : 3 737	432 613,00 €	FC : 1 690 FÉ : 1 682	653
Détail 2022	346	NR	Résine de cannabis : 42 kg Herbe de cannabis : 16,2 kg Cocaïne : 4,5 kg Héroïne : 1,1 kg = 63,8 kg au total	186 245,00 €	FC : 1648 FÉ : 1622	600

En 2023, les infractions en matière de stupéfiants sont stables, s'inscrivant dans la droite ligne des chiffres observés l'année précédente (1 690 faits constatés par la police et la gendarmerie en 2023 contre 1 648 en 2022).

On note depuis 2 ans une diminution de l'activité de revente de stupéfiants sur la plupart des points de deal du Morbihan. C'est particulièrement visible à Vannes où la situation s'est nettement apaisée. On ne recense plus de points de deal mais seulement quelques résurgences ponctuelles rapidement réprimées.

En revanche, les saisies de matières sont en nette augmentation par rapport à 2022 en raison principalement d'une quantité de saisies record de résine de cannabis et de cocaïne qui ont respectivement doublé et triplé sur un an.

Suivant la même tendance, il est constaté logiquement une hausse du montant des avoirs criminels par rapport à 2022. Le montant a été multiplié par 2,3.

Enfin, le nombre de gardes à vue (357 contre 346) ainsi que le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles « stupéfiants » (653 contre 600) progressent respectivement de 3,2 % et de 8,3 % en 2023 comparativement à 2022.

Ce constat est l'aboutissement de l'action intensive des Forces de sécurité intérieure (FSI) en réponse à l'intensification du trafic qui avait été constatée entre 2019 et 2021 dans le Morbihan :

- La CROSS départementale (Cellule de Renseignement Opérationnelle sur les Stupéfiants) au sein de la Direction départementale de la police nationale (DDPN 56) a pour objectif principal un échange d'informations opérationnelles entre les différents services.
- L'omniprésence des policiers et des gendarmes sur le terrain a permis de prévenir l'installation de points de deal et de perturber l'activité des vendeurs.
- La récurrence des opérations de contrôles notamment dans le cadre des opérations de sécurisation réalisées avec l'appui de la CRS 82 ainsi que les opérations dites « Place Nette » qui se multiplient.

Les forces de sécurité intérieure doivent cependant adapter leurs investigations à un nouveau mode de fonctionnement des dealers. Ces derniers n'attendent plus forcément les clients sur un point de vente de drogue mais proposent de plus en plus la livraison à domicile. Le Morbihan n'échappe pas à ce phénomène appelé "Ubershit" ou "Ubercoker".

Sécurité routière : une hausse du nombre d'accidents et du nombre de blessés , une stagnation du nombre de personnes tuées

	2019	2020	2021	2022	2023*	Evolution 2019/2023	Evolution 2022/2023
Accidents corporels	584	425	551	491	532	-9 %	8 %
Tués	53	32	40	43	44	-17 %	2 %
Blessés	698	523	680	585	640	-8 %	9 %
Dont Blessés Hospitalisés	223	164	190	195	246	10 %	26 %

On note, sur un an, une augmentation de 8 % du nombre d'accidents et une hausse du nombre de blessés légers (9%) et de blessés graves (26%). Le nombre de personnes tuées est stable (44 morts sur les routes en 2023 contre 43 en 2022).

Répartition des causes principales dans les accidents mortels

40 accidents mortels ont occasionné le décès de 44 personnes

Causes en l'absence d'alcool ou de stupéfiants											
	Alcool et/ou stupéfiants	Vitesse	Refus de priorité	Malaise	Inattention	Fatigue	Dépassement dangereux	Déporté à gauche	Contre sens	Autres	Totaux
2019	23	9	2	7	5	1				4	51 (53 tués)
2020	11	4	3	4	4	1	2	1	1		31 (32 tués)
2021	11	4	6	5	2	2	2	4	1	1	38 (40 tués)
2022	16	3	3	8	2	3	2			2	39 (43 tués)
2023*	18	5	2	4	5					6	40 (44 tués)

La première cause des accidents mortels reste l'alcool et/ou les stupéfiants (45% des causes, contre 41 % en 2022, 28,9% en 2021 et 35,4 % en 2020). Si la vitesse n'est une cause principale qu'à hauteur de 12,5 % des accidents mortels constatés (contre 7,7 % en 2022, 10% en 2021 et 13 % en 2020), elle demeure toutefois une infraction corollaire des accidents où alcool et stupéfiants sont la cause.

Les personnes tuées par tranche d'âge 2019-2023

Les personnes tuées par tranche d'âge						
	2019	2020	2021	2022	2023*	Évolution 2022/2023
0-17 ans	1	3	3	2	3	▲
18-24 ans	5	6	4	7	6	▼
25-34 ans	8	3	6	6	5	▼
35-44 ans	7	2	6	5	6	▲
45-54 ans	7	5	4	5	6	▲
55-64 ans	10	4	5	2	2	▶
65-74 ans	7	6	6	4	6	▲
75 ans et +	8	3	6	12	10	▼
Totaux	53	32	40	43	44	▲

Les personnes tuées par catégorie d'utilisateur 2019-2023

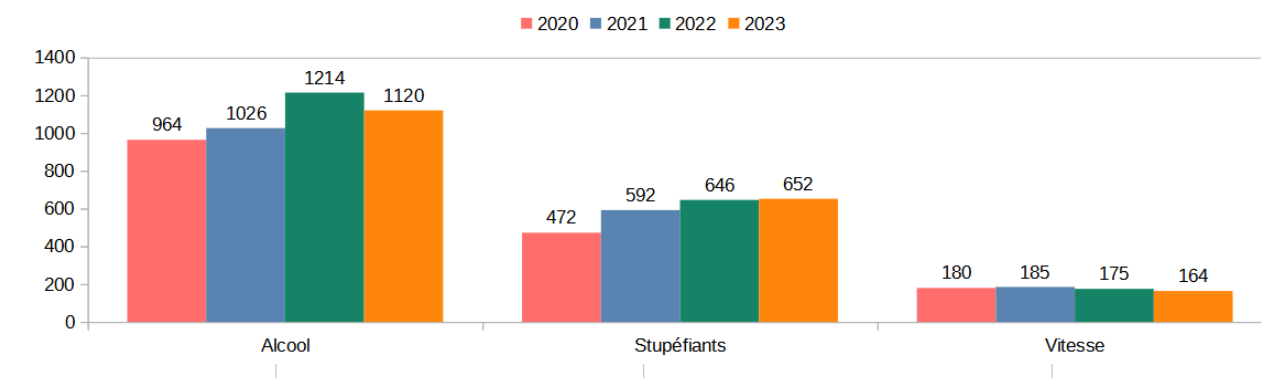
Les personnes tuées par catégorie d'utilisateur						
	2019	2020	2021	2022	2023*	Évolution 2022/2023
Piéton	10	5	8	8	10	▲
Vélo	3	3	7	3	5	▲
Cyclo/Scooter ≤ 50 cm ³	3	0	2	2	2	▶
Cyclo/Scooter > 50 cm ³ ≤ 125 cm ³	1	0	1	0	1	▲
Moto/Scooter > 125 cm ³	9	3	7	5	2	▼
Véhicule léger (VL) ou utilitaire (VU)	26	20	13	23	24	▲
PL	1	0	0	1	0	▼
Autre* (voiturette, quad...)	0	1	2**	1**	0	▼
Totaux	53	32	40	43	44	▲

**Tracteur agricole - Quad > 50 cm³ - Quad ≤ 50 cm³

Sur les 44 tués, 27 sont des hommes (61%) et 17 des femmes (39%) – une proportion qui se distingue des années passées (2020, 2021 et 2022) où 80 % des tués étaient des hommes. Toutes les tranches d'âge sont touchées mais on constate, en 2023, un nombre important de personnes tuées sur les 65 ans et + (36%).

Le réseau des routes départementales, plus précisément hors agglomération et entre 9h et 21h, est celui où il y a le plus de tués. Pour mémoire, l'usage d'un véhicule léger (VL) ou utilitaire (VU) concentre toujours la majorité des tués soit 50 % sur ces trois dernières années et 55 % en 2023. Les usagers fragiles (piétons, cyclistes, deux-roues motorisés) représentent 45% des tués.

Répartition du nombre de suspensions du permis de conduire dues à l'alcool, aux stupéfiants et à la vitesse



Le fléau de l'insécurité routière se retrouve aussi dans les chiffres annuels des suspensions des permis de conduire, lesquelles sont en légère baisse comparativement à 2022 (-3%) mais demeure toutefois à un niveau élevé (2 242 suspensions de permis en 2023 contre 1 995 en 2021).

86 % de la totalité des rétentions de permis sont liés à l'alcool (50%), à l'usage de stupéfiants (29%) et à la vitesse (7%). Alors que les suspensions pour alcool (-7,7%) et pour vitesse (-6,3%) ont baissé, celles pour cause liée à la consommation de stupéfiants ont augmenté (+1%).

Enfin, il est à souligner le nombre important d'éthylotests anti-démarrage (EAD) * accordés en 2023 (271 contre 258 en 2022, 187 en 2021 et 180 en 2020). Cela représente une progression de 5 % sur un an et de 50 % sur trois ans.

* Depuis 2019, dans le cas d'une infraction routière due à l'alcool, en alternative à la suspension du permis de conduire, le contrevenant a la possibilité, sous conditions (taux alcool < à 0,9 mg/l, non récidiviste sur les 5 dernières années), de choisir d'équiper son véhicule, à ses frais, d'un éthylotest anti-démarrage (EAD).